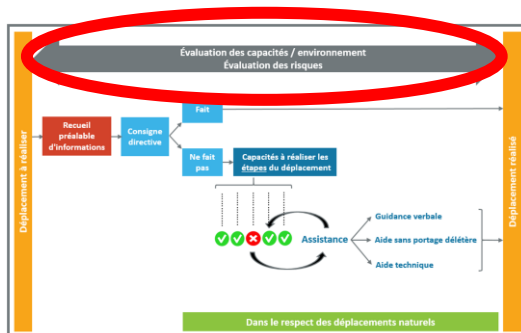


L'environnement doit être adapté lors des accompagnements.

Il regroupe l'ensemble des éléments liés au milieu, à l'ambiance physique, aux équipements individuels et collectifs (matériel) et à l'organisation de travail.

Ces éléments peuvent être des freins ou des leviers à l'accompagnement et/ou être à l'origine de risques.

Lors d'un accompagnement, ces facteurs environnementaux ont un impact sur la personne aidée comme sur l'accompagnant.



L'organisation du travail

- les procédures, protocoles de travail,
- la planification et la répartition des tâches,
- les rythmes de travail,
- les effectifs de travail,
- le management des équipes.

Le milieu

Il comprend :

- le type de lieu :
 - domicile,
 - établissement...
- l'ambiance physique :
 - la température,
 - l'éclairage,
 - le bruit.
- les caractéristiques des locaux :
 - les sols : nature, couleur, dénivélé, état,
 - mobilier, équipements, espaces, zones de circulation.

Les équipements

Ils représentent les matériels qui sont à disposition et leurs caractéristiques :

- fauteuil,
- lit (médicalisé, électrique...),
- matelas (standard, anti-escarre, à air),
- lève-personne,
- drap de glisse,
- chaise douche...

Ils seront caractérisés selon plusieurs critères :

- leur quantité,
- leur disponibilité,
- leur qualité (compatibilité avec l'accompagnement à réaliser),
- leur entretien,
- la formation à leur utilisation.

Ils regroupent également :

- les divers appareillages,
- les chaussures,
- les vêtements...

Ils concernent la personne aidée et l'accompagnant.

L'environnement et la démarche de prévention

L'environnement est pris en compte dans la démarche de prévention de l'établissement. Celle-ci comprend nécessairement :

- le recensement des besoins potentiels des accompagnants et des personnes aidées, à partir de l'analyse des activités d'aide et de soin, en prenant en compte les contraintes architecturales...
- l'implantation et/ou la mise à disposition effective des équipements de travail répondant aux besoins,
- le suivi du matériel et sa maintenance permettant de compter sur le matériel en toute circonstance,
- la conception ou l'aménagement de locaux pour prévenir les risques.